

## Prime d'intéressement de 150 euros : des miettes payées par les salariés

# COMMUNIQUÉ

Le Directeur Général de la Caisse Centrale vient d'annoncer dans un communiqué le versement supplémentaire de **150 euros brut** de prime d'intéressement pour les employés et cadres, praticiens et agents de direction.

Si tout complément de rémunération est toujours bon à prendre, alors que la valeur du point est bloquée depuis juillet 2017, il convient de s'interroger sur le financement de cette mesure. On connaît en effet la méthode habituelle de la FNEMSA qui aboutit à ce que **les salariés financent eux même leurs augmentations salariales**. Ce fut le cas de l'accord mutualisation (prime pour les mutualisés, prime accompagnateur) financé par le non consommé sur le budget du personnel de l'année précédente.

**Le blocage de la valeur du point, avec une dernière augmentation de 0,4% au 1er janvier 2017** aboutit à une perte de pouvoir d'achat de 1% par an.

Les primes d'intéressement ne sont pas du salaire socialisé et notamment ne génèrent aucun droit pour la retraite. **La politique d'austérité salariale imposée par la FNEMSA prépare une génération de retraités MSA pauvres** que la réforme des retraites en préparation ne fera qu'amplifier.

Au moment où **le montant des dividendes versés aux actionnaires bat des records, 51 milliards de dollars au deuxième trimestre 2019 en France**, la CGT revendique :

- **L'augmentation de 20 % de la valeur du point pour les employés et cadres MSA.**